

A réitéré son plein appui aux forces de la CEDEAO et de la France;

A appelé fermement toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le respect du cessez-le-feu et la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis;

A réitéré la nécessité impérieuse pour toutes les parties de tout mettre en œuvre pour accélérer l'application de l'Accord;

A réitéré son intention d'examiner les recommandations du Secrétaire général sur les moyens de faciliter la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire;

S'est félicité des engagements pris par le Président Laurent Gbagbo dans son discours du 27 novembre 2003 et a appelé toutes les parties en Côte d'Ivoire et dans les pays de la région à garantir la sécurité et l'accès des personnels des agences humanitaires.

## **21. Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Débats initiaux**

#### **Décision du 10 octobre 2003 (4839<sup>e</sup> séance): déclaration du Président**

À sa 4839<sup>e</sup> séance, le 10 octobre 2003, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour une lettre datée du 2 octobre 2003, adressée par le représentant du Soudan<sup>1</sup>, transmettant le texte de l'Accord-cadre sur les arrangements de sécurité pour la période de transition signé entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan le 25 septembre 2003 à Naivasha, au Kenya. Le représentant du Soudan a indiqué que l'Accord sur les arrangements de sécurité constituait une étape décisive vers un règlement global.

Le représentant du Soudan a été invité à participer à la séance. Le Président (États-Unis) a fait une déclaration au nom du Conseil<sup>2</sup>, par laquelle celui-ci, entre autres :

A accueilli avec satisfaction les accords sur les arrangements en matière de sécurité auxquels étaient parvenus, à Naivasha (Kenya), le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais; a salué à nouveau la signature du Protocole de Machakos, qui offrait une base viable pour le règlement du conflit au Soudan;

A accueilli aussi avec satisfaction le maintien du cessez-le-feu et la création de l'Équipe de contrôle et de vérification, du Comité mixte de suivi et de l'Équipe de contrôle de la protection des civils, et a encouragé les États Membres en mesure de le faire à fournir des ressources financières et logistiques.

---

<sup>1</sup> S/2003/934.

<sup>2</sup> S/PRST/2003/16.